



Défense des Milieux Aquatiques est une association Loi 1901 créée en 2017 par une poignée de pêcheurs amateurs, en réaction à la désertification de la bande marine côtière. DMA est agréée pour la protection de l'environnement dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Contact :

Maison de la Nature et de l'Environnement 2 quai de Brazza 33100 BORDEAUX
mail : maigre42@gmail.com
site

<https://www.defensesdesmilieuxaquatiques.org>

Le point de vue de Défense des Milieux Aquatiques et son projet Golden Miles

EN BREF. Le constat de départ : Les espèces de poissons les plus recherchées deviennent rares. Les tailles diminuent de façon spectaculaire. La surexploitation oblige les espèces à se reproduire de plus en plus tôt. Sont vendues des espèces jadis négligées comme mulets, balistes et vives tandis que soles et turbots dépassent rarement la taille d'une assiette. Raies et requins comme les roussettes et l'ange de mer se sont effondrés ou ont virtuellement disparu. Selon IFREMER, les nurseries des pertuis et d'autres subissent depuis 2000 une baisse généralisée du nombre et du poids des poissons.

Le projet Golden Miles, inspiré par la gestion en place le long des deux côtes nord américaines, consiste à libérer les estuaires et les eaux côtières des engins de pêche non sélectifs, c'est-à-dire les filets. L'Association a dû saisir la justice et obtient en 2023 une douzaine de résultats juridiques qui esquissent les contours de ce projet déjà validé outre-Atlantique :

- En eau douce, suspension des plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) dans les bassins Rhône-Méditerranée, Adour et Garonne-Dordogne, suivie de l'annulation définitive de ce dernier. La Cour administrative de Bordeaux reconnaissant qu'un arrêté de pêche ciblant les espèces migratrices doit être soumis à l'évaluation de ses incidences NATURA 2000 ouvre la voie à une meilleure protection de ces espèces dans tout le pays.
- En mer, deux jugements du Conseil d'État aboutissent à une trêve significative d'un mois de 2024 à 2026 dans la surexploitation du Golfe de Gascogne. Deux décisions s'opposent au chalutage dérogatoire dans les trois milles d'Arcachon. Deux autres interdisent les filets fixes amateurs sur l'estran en Charente-Maritime et dans les Landes.



La justification du projet Golden Miles

► Le triste bilan d'une politique ultra libérale

Deux raisons essentielles expliquent le déclin inexorable de la pêche maritime :

- une politique libérale qui concentre les richesses dans les mains d'un petit nombre, via Rendement Maximal Durable et quotas individuels transférables
- les conséquences de l'effondrement de la biodiversité marine.

Tous les indicateurs de la pêche française s'aggravent. Baisse de la production, du nombre des petits navires, des emplois directs, du recrutement, du moral des pêcheurs « profondément pessimistes ». Baisse des longueurs moyennes des captures, des âges de maturité pour quarante espèces, qui se reproduisent plus tôt sous peine de disparaître, au prix d'altérations génétiques définitives, disparition progressive des prédateurs en haut de chaîne (bar, lieu, turbot), simplification de la variété des captures avec surtout des petites espèces en bas des chaînes alimentaires (vives, balistes, mulets), effondrement des captures par unité d'effort, divisées par 10 depuis l'après guerre, sans effet significatif de la politique commune de la pêche, baisse des productions primaires, en lien avec le réchauffement climatique, augmentation des listes d'espèces menacées, aggravation des statuts de conservation, pollution croissante des eaux côtières et des estuaires (Liga basque et algues vertes bretonnes).

Le modèle actuel du « Rendement Maximal Durable » est une autorisation de surexploitation permanente. Puisqu'il s'agit de pêcher au maximum, les poissons n'ont effectivement plus le temps de grandir et les reproducteurs se font rares. La mer est surtout habitée par des bancs de petits poissons clairsemés. Il faut travailler beaucoup pour gagner peu, flirtant ainsi avec effondrement et crise économique. Le système n'est maintenu en survie que par des subventions directes et indirectes qui le mènent en réalité à sa perte.

► Nourriceries côtières et corridors migratoires totalement ignorés

La bande marine littorale et les estuaires abritent les nourriceries d'une vingtaine d'espèces commerciales qui elles-mêmes représentent les ¾ des tonnages débarqués. Il s'agit de tous les poissons plats (sole, turbot, plie, barbue, céteau, cardine et limande), de beaucoup de poissons ronds (bar, maigre, morue, lieux, lançon) ou pélagiques (anchois, chinchard, maquereau, bonite), de toutes les variétés de daurades et d'invertébrés (tourteau, homard et langouste). Les juvéniles devraient pouvoir s'y développer sans être menacés par l'homme puisque ce sont eux qui garantissent les pêches de demain. La deuxième fonction de cette bande marine est de servir de corridor migratoire aux saumons, aloses et esturgeons qui longent la côte à la recherche de leurs rivières pour aller s'y reproduire. Toutes ces espèces sont en danger d'extinction. Tous les littoraux et tous les estuaires doivent être protégés avant qu'ils ne deviennent des déserts et cessent de produire les poissons de demain.

Alors que l'on ne fauche pas le blé en herbe et que l'on ne fait pas paître son troupeau dans ses cultures, aucune protection des eaux côtières n'existe.

► La bande côtière est le théâtre d'une hécatombe de juvéniles et de saumons

Contrairement à ce que peut croire le public, il n'existe en France aucune distance minimale à la côte que les filets fixes devraient respecter. En jargon de pêcheur, les fileyeurs peuvent pêcher « à terre » et ne se privent pas. Plus grave, il existe des dizaines de dérogations de chalutage au ras de nos côtes.

Les maillages, longueurs et hauteurs des filets de pêche les rendent très efficaces. Les maillages capturent les poissons bien avant qu'ils ne soient capables de se reproduire et les tailles minimales de commercialisation sont largement inférieures aux tailles de maturité sexuelle. L'allongement des filets jusqu'à 50 km par marée pour compenser la raréfaction des poissons renforce le cercle vicieux. Les progrès sur les nylons permettent encore d'augmenter les hauteurs des filets pour barrer toute la colonne d'eau depuis le fond de la mer jusqu'à la surface. Les filets « droits » hauts comme des murs de 14 à 16 mètres interceptent toutes les espèces, comme les saumons qui croisent juste sous la surface le long de nos côtes, mais aussi tous les organismes à ventilation aérienne, c'est-à-dire les mammifères marins, les oiseaux plongeurs et les tortues marines. Les pêcheurs les appellent à juste titre les filets « pêchent-tout ». Dauphins, guillemots et tortue Luth en font les frais à longueur d'année. De trop nombreux juvéniles de multiples espèces (petits turbots, petits maigres, petits tourteaux, petites ombrines, petits rougets, petites soles et tant d'autres) sont détruits, ce qui impacte directement la production du milieu marin et hypothèque les pêches futures. Les saumons, les aloses et les esturgeons sont des captures soit-disant « accidentelles » trop fréquentes des filets côtiers pour ne pas compromettre les immenses efforts entrepris pour eux en eau douce. Deux rapports d'observations embarquées démontrent que ces captures sont très significatives, de l'ordre de 3 saumons par marée et par navire alors que les comptages en rivière s'effondrent et établissent en 2023 les plus bas historiques dans la totalité de nos bassins hydrographiques. L'Association a dû saisir la justice administrative pour obtenir ces rapports jamais été publiés et les mettre en ligne sur son site.



La pêche « ultra-côtière » au filet apparaît contre-productive et contraire aux finalités nationales de la politique des pêches parce qu'elle contrarie la reconstitution des populations de poissons en capturant des juvéniles, ce qui diminue le rendement économique des activités de pêche, fragilise leurs propres revenus de demain et ne renforce pas la résilience des espèces menacées par la pollution des eaux côtières. Elle ne préserve ni la pêche, ni les activités portuaires, nautiques et balnéaires, pas plus que le tourisme car elle participe à la désertification de la bande marine littorale.

► Aux USA, une stratégie gagnant-gagnant depuis des décennies

Il est urgent de laisser la Nature réparer elle-même les dégâts que nous lui avons infligés en lui donnant le temps nécessaire pour que les poissons puissent grandir et se reproduire au moins une fois. Mais face à la jungle de la législation sur les engins de pêche, il est illusoire d'être efficace en la compliquant davantage.

Il est temps d'être pragmatique, simple et efficace et de soustraire la bande marine littorale à la pêche au filet. C'est la stratégie gagnant-gagnant en place depuis des décennies dans tous États côtiers nord américains où elle est totalement validée. Provoquant une restauration spectaculaire des abondances et des tailles de poisson, elle garantit depuis longtemps des pêches fructueuses plus faciles et assure les bénéfices de la pêche locale et des autres secteurs d'activité.

Encadré Zoom sur les USA : Entre les années 1980 et 2010, la quasi totalité des États maritimes des USA éloignent tour à tour tous les filets de pêche à plus de trois milles nautiques des côtes (5,5 km), même à plus de six milles dans certains cas. Le plus souvent, cette évolution spectaculaire se réalise à la suite de multiples combats juridiques dont les héros involontaires sont les espèces commerciales et surtout les espèces protégées, cétacés, oiseaux et tortues marines. Le Texas ouvre la voie en interdisant la pêche de deux espèces de poissons au filet maillant dans ses eaux côtières en 1981 avec des résultats tellement spectaculaires que l'interdiction est

étendue à la pêche au filet de toutes les espèces en 1988. Le mouvement se propage ensuite à tous les États côtiers. En Floride, les filets sont exclus des eaux côtières le 8 novembre 1994 par un vote public massif de 72% qui sera gravé dans l'article X section 16 de la Constitution de cet État.

Les abondances et les tailles des poissons se restaurent ensuite spectaculairement au point de profiter à tous les secteurs d'activité, à commencer par celui de la pêche professionnelle. Au-jour d'hui, il n'est plus question de revenir sur cette évolution majeure.

Nombre et Dates des marées	Navire OISEAU DES ÎLES	Navire P'TIT LOUP	Navire TOUNE
1 8 juin 2001		2 saumons 1 truite de mer (1 alose)	
2 13 juin 2001	(2 aloses)		
3 15 juin 2000	--	0	--
4 et 5 20 juin 2000	--	2 saumons	4 saumons 3 truites de mer
6 29 juin 2000	--	--	8 saumons 1 truite de mer
7 3 juillet 2001	--	--	7 saumons 1 truite de mer
8 6 juillet 2000	--	--	2 saumons
9 18 juillet 2000	2 saumons	--	--
10 19 juillet 2000	2 saumons	--	--
11 21 juillet 2000	--	--	1 saumon
12 et 13 22 juillet 2001	--	6 saumons 1 truite de mer	1 saumon
14 26 juillet 2001	1 saumon	--	--
15 29 juillet 2000	0	--	--
16 1er août 2001	--	--	1 saumon
Total par navire	5 saumons	10 saumons 2 truites de mer	24 saumons 5 truites de mer
Total général	39 saumons + 7 truite de mer en 13 marées sur les 16 observées => 46 salmonidés / 16 marées observées occurrence des captures pour 80% des marées observées avec 3 salmonidés / marée / navire		

PROUZET P., 2001 - Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du Pays Basque et du Sud des Landes en 2000. Rapport IFREMER/DRV/RH. Contrat DIREN-CG 64, 46 pages.

POPOVSKY J., 2002 - Rapport de campagne, prise des salmonidés migrateurs en zone côtière du Pays Basque et du sud des Landes, Institut des Milieux Aquatiques, 2001

► Un modèle pour l'Union Européenne

Protéger toute la bande marine littorale, y compris les estuaires, des filets de pêche de tous types, sur les trois premiers milles des quelques 5800 km du linéaire côtier métropolitain, reviendrait à protéger (enfin) toutes les nourriceries côtières et à permettre un formidable rebond des ressources, un soulagement pour les migrateurs amphihalins et une nette diminution des captures d'espèces protégées.

Mesure clé de la restauration marine, il s'agit d'un projet d'ambition nationale, capable de contribuer au redressement des indicateurs pour rendre le futur de la pêche française enfin optimiste et qui devrait servir d'exemple pour l'Union Européenne.

Éloignement des filets de la côte, un modèle testé et validé aux USA depuis des décennies



CONCLUSION. Protéger les fonctions biologiques avant les kilomètres carrés

Porté par l'Association depuis 2018, le projet pilote GOLDEN MILES le long des côtes de la Nouvelle-Aquitaine représente la toute première protection jamais imaginée en Europe des nourriceries côtières et des corridors migratoires des migrateurs anadromes. Depuis des siècles, les nourriceries côtières d'une vingtaine d'espèces commerciales de première importance sont pêchées avec des engins incapables d'épargner les jeunes poissons qui ne se sont pas encore reproduits. Les tailles de commercialisation des poissons marins sont nettement inférieures aux tailles de maturité. La politique commune de la pêche ne se soucie que de maintenir les tonnes de poissons débarqués, sans se soucier de l'âge de ces poissons ni des résultats socio-économiques de la pêche historiquement placée sous perfusion permanente. Depuis des générations, des engins interceptent en silence au ras des côtes les saumons qui circulent juste sous la surface à la recherche de leurs eaux natales pour s'y reproduire. Ces captures ne sont pas déclarées. Il est temps de ne plus faire semblant, de mettre en place des aires marines vraiment protégées, de protéger non pas des km² ou des figures

géométriques sur des cartes en papier mais des fonctions biologiques sous l'eau comme nourriceries, frayères et corridors migratoires. La bande côtière des trois milles abrite les nourriceries de plus de 20 espèces commerciales importantes et correspond au corridor migratoire des saumons et des esturgeons.

Aucun filet n'étant capable d'épargner poissons juvéniles et migrateurs anadromes, Défense des Milieux Aquatiques propose, à l'image de ce qui existe depuis des décennies aux USA, d'éloigner tous les filets, amateurs ou professionnels, fixes, dérivants ou remorqués des trois milles nautiques pour soulager ces nourriceries et libérer ces corridors migratoires.

L'Association propose de commencer par le projet pilote Golden Miles 1 le long des côtes de la Nouvelle-Aquitaine, région qui deviendrait un vrai laboratoire d'essai pour l'Union Européenne.

Commander l'ouvrage Golden Miles : Intention d'acquisition de l'ouvrage GOLDEN MILES - Google Sheets Lire le 1er chapitre de l'ouvrage Golden Miles = Avant Propos + Chapitre 1 La Situation à L'étranger V 18 6 2023 Min (ca-lameo.com)

Vidéo Les saumons victimes de la pêche côtière (youtube.com)
Vidéo Éloigner les filets de pêche de la bande marine littorale des 3 milles (you-tube.com)

